

Mettre en lumière des réalités cachées

Résumé du rapport 2015 de l'Observatoire de l'Aide sociale et de l'Insertion (OASI)

L'OASI est une association qui regroupe actuellement 15 organismes genevois : des associations actives dans le domaine du soutien aux chômeurs et aux personnes à l'aide sociale, des syndicats et les partis de gauche. Vous trouverez toutes les informations utiles sur son site : www.cgas.ch/oasi

Le rapport d'observation que nous présentons aujourd'hui est le deuxième, succédant à celui de 2014. Il porte en majeure partie sur les mêmes sujets que le rapport de la Cour des Comptes paru il y a un mois, mais en diffère fondamentalement par sa méthode. En effet, notre étude se base non sur les statistiques, mais sur les expériences vécues par les personnes concernées, chômeurs et personnes recevant l'aide sociale.

Un certain nombre de ces personnes ont été d'accord de raconter leur expérience à des collaborateurs des associations de terrain membres de l'Observatoire ; ces derniers connaissent bien la problématique et le cadre juridique, et ont récolté des informations précises et documentées, sous la forme de fiches anonymes. Les 26 témoignages ainsi recueillis ont été analysés, ils ont permis de soulever des questions, et d'arriver à un certain nombre de propositions concrètes d'améliorations.

Evidemment, les situations décrites dans le rapport d'observation ne sont pas celles où tout s'est bien passé ; elles ne couvrent pas non plus la totalité des problèmes qui se posent dans la pratique : c'est la limite d'une telle approche qualitative. Mais ces observations mettent en lumière des réalités qui le plus souvent sont passées sous silence, bien qu'elles revêtent une grande importance si on veut réfléchir à l'amélioration des lois et des pratiques actuelles.

Voici en résumé les réflexions et propositions concrètes présentées :

En matière d'aide sociale:

Tout d'abord, le montant de l'aide financière devrait être suffisant pour permettre une certaine vie sociale – sinon la personne perd ses relations, s'isole et se marginalise. D'autre part, si elle est obligée de dépenser toute son énergie à survivre, à trouver le moyen de satisfaire ses besoins vitaux, il lui reste peu de force pour améliorer sa situation personnelle et chercher du travail.

Pour écarter ce risque, il convient de revoir les barèmes en vigueur, en particulier de restituer les CHF 300.- mensuels du supplément d'intégration, et d'adapter aux standards genevois le montant maximum du loyer pris en compte pour le calcul de la prestation versée.

D'autre part, il serait important d'introduire une franchise sur le revenu de tous les bénéficiaires de l'aide sociale, même ceux qui ne travaillent que quelques heures par mois. Actuellement, seuls ceux qui travaillent mi-temps au moins bénéficient d'une telle franchise, limitée à CHF 300.- par mois, ou Fr.

500.- au maximum. Un «petit boulot » est pourtant un bon moyen de retrouver un peu d'autonomie et de faire un pas vers le marché du travail. De même il importe de ne pas décourager les travailleurs indépendants dont l'activité ne permet pas d'assurer le minimum vital : ils ne devraient plus être systématiquement obligés de cesser leur travail après 3 mois.

En matière d'insertion professionnelle

Les différentes mesures destinées à aider à retrouver une activité professionnelle sont détaillées dans le rapport, et on voit la complexité du système. Il arrive trop souvent que les bénéficiaires ne comprennent pas pourquoi on leur assigne telle ou telle mesure, et en quoi cela peut les aider à retrouver un emploi. Quand la personne se sent obligée d'obéir uniquement pour ne pas perdre les prestations financières nécessaires pour la couverture de ses besoins vitaux, la mesure est presque certainement vouée à l'échec.

Il arrive même dans certains cas qu'une mesure d'insertion, loin d'aider le bénéficiaire, détruise son moral, et ruine sa motivation. La reconnaissance du travail accompli est essentielle pour tout le monde, et si cette reconnaissance ne se manifeste pas par un véritable salaire, elle doit au moins s'exprimer par d'autres moyens, comme c'est le cas dans certaines associations où travaillent des personnes en réinsertion.

L'Observatoire préconise pour chaque bénéficiaire un appui personnalisé par un ou une assistante sociale, pendant toute la durée de la réinsertion. L'assistant ou assistante sociale devrait disposer de suffisamment de temps pour établir une relation de confiance, informer, discuter, et établir avec la personne concernée les meilleurs moyens de favoriser un retour à l'emploi. Il pourrait faire appel à des spécialistes de l'insertion professionnelle en cas de nécessité. Par contre, le stage d'évaluation à l'emploi de 4 semaines, obligatoire actuellement pour la plupart des usagers de l'aide sociale nous paraît inadéquat. Nous proposons de le supprimer.

D'autre part, les stages, emplois de solidarité, activités de réinsertion etc. posent la question de la limite entre mesures d'insertion et travail gratuit. La loi dit que ces travaux doivent se dérouler sur le « marché complémentaire de l'emploi » - mais la limite n'est pas claire. Plusieurs participants à l'enquête ont estimé que leur travail était dans l'intérêt de l'organisme d'accueil davantage que dans leur intérêt de personnes cherchant à retrouver une activité professionnelle.

Nous avons constaté qu'il existe fort peu de contrôles de l'Etat pour vérifier que ces travaux ne remplacent pas de véritables emplois, que ce soit dans les organismes privés ou des services publics. Un certain nombre de ces postes devraient d'ailleurs être transformés en véritables contrats de travail, car ils sont indispensables à l'activité de l'organisme où ils se déroulent. Cela serait possible moyennant une subvention ou un budget adapté.

Trop souvent, on fait porter au seul chômeur la responsabilité des efforts à fournir pour son insertion professionnelle : pourtant, celle-ci dépend tout autant de la situation économique et des réalités du marché du travail, il ne faut jamais l'oublier.

OASI/21 mai 2015